



FICHE MODALITÉ D' ACTIONS "GESTION DES DONNÉES"

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mars 2017

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

La capitalisation et la mise à disposition des données sont indispensables à la conception de politiques territoriales climat-air-énergie pertinentes et efficaces. Elles sont essentielles pour leur suivi, leur évaluation et leur révision.

Aujourd'hui, de nombreuses données sont produites (données observées, agrégées, calculées ou estimées, spatialisées, ratios, historiques et projections futures, etc.). Leur volume est appelé à augmenter. La dispersion des différentes sources et des modes de gestion est un problème pour de nombreuses collectivités. Les porteurs de projets ne savent pas toujours identifier celles dont ils ont besoin ni leur sources.

Dans ce contexte, la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) pourrait proposer une **organisation commune des collectivités** :

- facilitant la mutualisation des investissements de production et de suivi des données nécessaires à la conduite de leurs politiques ;
- améliorant leur capitalisation et leur accessibilité.

Quelles données capitaliser ?

Qui les produit ?

Qui les capitalise et les actualise ?

Comment les rendre plus et mieux accessibles ?

Peut-on mutualiser ces efforts de production et de capitalisation ?

→ Qui fait quoi aujourd'hui ?

Aujourd'hui, en termes de capitalisation et de mise à disposition des données, les trois principales initiatives de la Région (chef de file de la compétence climat-air-énergie) sont : l'**Observatoire Régional Énergie Climat Air (ORECA)**, le **réseau PACA-Climat** et l'**Observatoire régional des Déchets**.

En plus de ces trois entités opérationnelles, un projet d'opérateur des données électriques issues des opérations menées dans le cadre de Flexgrid est en cours de création.

Au-delà de ces outils, différents dispositifs sont animés par certains Départements et EPCI, sans coordination particulière.

Tableau 1 : Synthèse (non exhaustive)

Région	<ul style="list-style-type: none"> • Portage de l'ORECA : suivi et mise à disposition de données à l'échelle communale, voire infra-communale, utiles à la définition et au suivi des politiques climat-air-énergie. • Portage du CRIGE (Centre Régional de l'Information Géographique) et d'OpenPACA : portails régionaux de partage de données brutes avec en particulier le traitement des données météorologiques. • Animation de réseaux thématiques : PACA Climat (échange des bonnes pratiques et retours d'expériences entre chargés de mission climat-air-énergie) ; réseau des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique, etc. • Appui à AIR PACA (producteur de données sur la qualité de l'air, transmises à l'ORECA).
EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Portage de plateformes SIG locales (exemple : CA du Grand Avignon).
Départements	<ul style="list-style-type: none"> • Portage d'observatoires thématiques locaux (exemple : Observatoire Départemental de l'Habitat du Var). • Contribution à l'ORECA (04 et 05), au CRIGE et à Open PACA.
Territoires de projet	
Communes	

→ Optimiser la gestion des données : quels enjeux ?

Tableau 2 : Enjeux prioritaires identifiés par les territoires lors des ateliers 2016

Thématique		Enjeux spécifiques à la gestion des données
Bâtiments	Patrimoine des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des données de consommation du patrimoine public, en particulier dans les communes rurales : manque de compétences en interne et de référentiels homogènes pour assurer ce suivi en aval des actions de réhabilitation ; manque de moyens humains et financiers.
	Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de référentiels communs à toutes les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique de l'habitat (PTRE) pour accompagner les projets de réhabilitation (conception, suivi, évaluation et retour d'expériences). • Remontée des données locales (permis...).
Urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> • Développement de référentiels communs régionaux ou départementaux pour intégrer le climat, l'air et l'énergie dans les documents d'urbanisme.
Transports		<ul style="list-style-type: none"> • Transmission et suivi des données de consommation et caractéristique des flottes.
Industrie (efficacité énergétique)		<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des retours d'expériences sur les projets et sur la qualité des professionnels.
Production d'énergies renouvelables (y compris à partir de déchets - énergie grise)		<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et visibilité des données existantes : ORECA, site de RTE http://www.capareseau.fr/ ou GRT gaz : http://www.grtgaz.com/acces-direct/clients/producteur/raccordement.html • Connaissance des données liées aux ENR thermiques individuelles (bois, solaire thermique,...).
Qualité de l'air		<ul style="list-style-type: none"> • Développement de modèles infra régionaux
Adaptation au changement climatique		<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un référentiel commun (indicateurs partagés pour évaluer la vulnérabilité des territoires).

→ Quelles propositions pour rationaliser la gestion des données ?

Rappels : toutes les données n'ont pas vocation à être capitalisées (à fortiori à l'échelle régionale) ; les propositions suivantes portent sur la capitalisation des données produites par les collectivités.

- **Concevoir des référentiels partagés** par l'ensemble des collectivités pour homogénéiser la production :
 - des données climat-air-énergie : production et consommation d'énergie, émissions de GES et de polluants atmosphériques, paramètres climatiques (en complément du décret "données d'énergie"¹) ;
 - des retours d'expériences (fiches types).
- **Charger l'ORECA de centraliser les données et les retours d'expériences**, afin de disposer de données précises territorialisées et homogènes à l'échelle régionale (pour réduire le recours à des ratios par exemple), en complément des

données locales fournies nationalement (articles 179, CEE, entreprises RGE, etc.) auxquelles s'ajouteront les données que l'ORECA est seul à collecter.

- **Pérenniser et renforcer l'ORECA, pour en faire l'unique référent régional** pour la capitalisation, le suivi et la mise à disposition des données ; via par exemple une adhésion à l'ORECA de tous les Départements et des EPCI devant établir un PCAET, bénéficiant ainsi des données et retours d'expériences traités par l'ORECA pour l'élaboration et le suivi de leurs politiques et les engageant à transmettre les données produites selon le référentiel partagé.
- **Pérenniser ou mettre en place les dispositifs d'appui aux communes et EPCI ruraux** pour identifier et utiliser les données utiles à la définition et à la mise en œuvre de leurs actions climat-air-énergie (par exemple pour le suivi des données de consommation de leurs patrimoines).

¹ Décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid.